

## Résumé du mémoire

Fondé en 1987, le Réseau Les Arts et la Ville est un organisme de bienfaisance enregistré ayant pour mission de soutenir et de promouvoir le développement culturel et artistique local en regroupant les acteurs des scènes municipale et culturelle. Avec plus de 500 membres du monde municipal et 150 membres du monde des arts et alliés de la culture, le Réseau rassemble aujourd'hui plus de 3 000 personnes – élus et fonctionnaires municipaux, artistes et travailleurs culturels – autour du développement culturel local. Le Réseau Les Arts et la Ville fait figure de précurseur en matière de développement durable des communautés du Québec. De par sa nature même (un réseau), Les Arts et la Ville fonde son action sur l'établissement de partenariats locaux et régionaux, la consultation et la concertation des milieux, l'émulation par les pairs, ainsi que les échanges et le partage d'information.

CONSIDÉRANT QUE la culture est l'essence même de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la culture a pour fonction de donner du sens, de produire des repères sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE la vitalité culturelle de toutes les régions du Québec est primordiale pour la santé de l'ensemble de la société québécoise ;

### **Le Réseau Les Arts et la Ville propose :**

- Que la politique culturelle du Québec soit considérée comme la politique phare du gouvernement, à laquelle les autres sous-tendent ;
- Que la politique culturelle affirme que la culture est une responsabilité gouvernementale inaliénable ;
- Que le gouvernement adopte une position claire et fondatrice mettant en relation la citoyenneté, la culture et le développement durable ;
- Que le gouvernement adopte une vision d'avenir engageant sa responsabilité envers le déploiement de la transversalité de la culture dans tous les domaines de la société ;
- Que le caractère transversal de la culture se manifeste à l'intérieur de tous les ministères et organes qui composent le gouvernement ;
- Que le gouvernement reconnaisse que le caractère transversal de la culture est un facteur de développement durable, et qu'il promeuve, soutienne et défende le rôle de la culture en matière de développement durable ;
- Que la politique culturelle constitue un engagement de l'État envers tous les territoires du Québec ;
- Que le gouvernement reconnaisse le lien intime entre la culture, le territoire et la vitalité des communautés ;
- Que le gouvernement reconnaisse le lien intime entre la culture et l'éducation citoyenne ;
- Que le gouvernement considère l'écologie culturelle sur l'ensemble du territoire ;
- Que le gouvernement reconnaisse l'expertise existante au sein des acteurs-clés du développement culturel au Québec (notamment Les Arts et la Ville), qu'il y recourt et qu'il soutienne adéquatement leur fonctionnement ;
- Que le gouvernement appuie, consolide et développe les structures de concertation locales, régionales et nationales qui contribuent au développement culturel durable ;
- Que les municipalités soient soutenues à la hauteur de leurs responsabilités en matière de culture ;
- Que le MCC et ses sociétés d'État reçoivent une plus grande part du budget gouvernemental et que leur action soit fondée sur une vision d'avenir qui s'appuie sur les collaborations avec les organisations qui agissent sur le terrain ;
- Que le gouvernement s'engage à promouvoir et à soutenir la mise en œuvre de l'*Agenda 21 de la culture* (incluant *Culture 21 : Actions*) de CGLU au sein des collectivités du Québec.